

Charte Agricole du Pays d'Arles

« Le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain »

Le contexte agricole du Pays d'Arles

Le Pays d'Arles est composé de 3 intercommunalités **Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Terre de Provence Agglomération et Communauté de communes Vallée-des-Baux Alpilles**, et regroupe près de 170 000 habitants sur un vaste territoire de 220 000 hectares, couvert à 70 % par les **Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles**, représentant 44% du département des Bouches du Rhône.

Une agriculture diversifiée, abondante et identitaire

L'agriculture tient une place forte sur le territoire du Pays d'Arles et représente une source d'enjeux de développement local majeur : économie-emploi, environnement-paysage, culture-patrimoine, lien social, santé, attractivité... Le Pays d'Arles compte 2500 exploitations sur les 4800 des Bouches du Rhône (60% de la SAU départementale) et l'agriculture occupe 40% de notre territoire. Ce secteur est important sur le plan de l'emploi, qu'il s'agisse des emplois agricoles (8% des emplois du Pays, soit 58% de l'emploi agricole des Bouches du Rhône) ou des emplois directs et indirects liés au secteur (20%).



L'agriculture du Pays d'Arles est extrêmement **diversifiée et représentative de l'identité** et des savoir-faire provençaux : l'élevage ovin avec le Mérinos d'Arles et le foin sur la plaine de Crau, les élevages des bovins et équins principalement en Camargue, l'oléiculture et la viticulture surtout dans les Alpilles, la riziculture sur les zones humides, les grandes cultures, le maraîchage et l'arboriculture sur le Val de Durance, le Comtat, en Crau, sur la Camargue, les Alpilles, etc. **Les volumes de production sont exceptionnels** (soit 60% de la production du département, représentant 264,6 millions d'euros), et contribuent à faire du département des Bouches du Rhône un des premiers départements français producteurs de fruits et légumes (tomates, courgettes, aubergines, poivrons, salades, pêches, olives...). Pour autant cette production est aujourd'hui peu accessible pour les résidents, l'essentiel étant expédié en dehors du territoire.

Une agriculture de plus en plus basée sur la qualité

De nombreuses productions du Pays d'Arles ont une **image de qualité, voire d'excellence, avec une forte empreinte Provence** : tomates, abricot, pêches, huiles d'olive, vin, riz, taureau, légumes ratatouille, melon, produits de la mer... ainsi que tous les produits dérivés. De nombreuses productions de maraîchage et d'arboriculture de qualité sont présentes sur Terre de Provence comme la salade, les tomates « l'Eyraguaise » ou l'aubergine de Barbentane. Des signes de qualité permettent de garantir la qualité auprès du consommateur : l'AOP Vins des Baux-de-Provence, Huiles d'olives, olives cassées ou noires et de la Vallée des Baux-de-Provence, AOP Taureau de Camargue, AOP Foin de Crau, IGP Riz de Camargue, l'agneau Mérinos d'Arles, produits BIO, marques « Valeur Parc Naturel régional »... Sous l'impulsion de la CCVBA, le territoire relance une filière historique, et emblématique du territoire provençal : **la filière amande**.

L'**agriculture biologique** présente un potentiel important sur le Pays d'Arles avec 17% de la SAU, une présence sur 28 des 29 communes, et une représentation de toutes les productions : fourrage, céréales, maraîchage, arboriculture, oléiculture, riziculture, élevage... un taux d'installation record sur les 4 dernières années : un agriculteur sur 2 installé sur le Pays est en bio, pour un total de 340 en 2014. La centrale de BioCOOP qui approvisionne les magasins du Sud Est de la France va s'implanter sur le MIN de Provence, suivie de Solébio.

Un impact sur les paysages et le patrimoine culturel, qui contribue à l'attractivité du territoire



La multitude de produits et de pratiques concourent directement à la **richesse du paysage et de l'environnement** qu'elle façonne et préserve. Ainsi, les mosaïques agricoles et naturelles des Alpilles, des plaines de la Camargue ou de la Crau et les haies agricoles constitutives du paysage du Nord Alpilles, sont autant d'attraits pour les habitants et les visiteurs. De nombreuses célébrations ponctuent l'année (Trophée des Maraîchers, Prémices du Riz, Cocardes d'or, Fête de la transhumance, Fête des olives vertes, Fête de l'huile d'olive nouvelle...) et marquent **l'attachement fort des habitants à ce patrimoine vivant du territoire.**

Les atouts d'une économie agricole forte pourvoyeuse d'emplois locaux

Le territoire est riche de plusieurs **outils structurants** qui assurent le rayonnement du territoire au plan départemental, régional, national et international : **le Marché d'Intérêt National de Provence, constitue le levier de la filière au service de l'agriculture et de la production**, 1^{er} marché français de producteurs de fruits et légumes, plateforme de redistribution sur 5 niveaux de marché, intégré à l'Opération d'Intérêt Régional « Naturalité, faire de Provence Alpes Côte d'Azur la référence française en matière de produits naturel et alimentation de qualité », **le marché circuits courts de Saint Etienne du Grès** qui attire des producteurs et acheteurs de 3 régions et échange 1000 tonnes par jour en saison, le développement des **outils de transformation de la production locale** notamment autour de la zone d'activité agroalimentaire du Roubian sur Tarascon (Provence Tomates, Jean Martin, Olives Arnaud...), et les projets d'agro-industrie (casserie d'amandes et d'unité de production de pellets...). Le territoire accueille de nombreuses entreprises performantes (une Industrie agroalimentaire en pleine croissance, des expéditeurs, des transporteurs, etc.).

Le Pays d'Arles s'appuie sur ces outils structurants au service de l'économie agricole, qui permettent de calibrer, organiser, structurer la réponse opérationnelle au travers de l'optimisation des infrastructures, des transports, de la logistique, de la transformation, du foncier disponible, des dynamiques collectives et clusters. Nombreux sont les impacts de l'activité et des paysages agricoles sur **l'économie de proximité** (commerces, artisanat), **le tourisme, les activités culturelles** qui sont des secteurs majeurs de notre territoire.

La **position géostratégique** du territoire renforce sa zone d'impact : au cœur des grands flux d'échanges de l'espace transeuropéen, l'arc méditerranéen, A7, A9, A54, la proximité des zones d'activité de l'agroalimentaire, des zones logistiques majeures, du Port d'Arles et Grand Port Maritime de Marseille... Le Pays d'Arles constitue ainsi un territoire d'interface entre différentes zones urbaines : la Métropole Aix-Marseille-Provence, Avignon, Nîmes, et plus largement Montpellier-Lyon-Nice.

Une qualité agronomique des sols et une ressource en eau exceptionnelles

Une valeur agronomique des sols très intéressante : 46% des espaces agricoles sont des terres « d'excellente à bonne » qualité agronomique. Les surfaces en zonage Natura 2000 ou Znieff sont très importantes sur le territoire et souvent situées en zone agricole : Camargue, Crau, Alpilles... Enfin, une ressource en eau exceptionnelle qui a permis une grande diversité dans la production (54% de la SAU est irrigable).

Le Pays d'Arles labellisé «Territoire à Energie Positive» avec un Plan Climat Air Energie Territorial formalisé

L'agriculture est un enjeu majeur pour la transition énergétique du territoire et son adaptation au changement climatique : émissions de gaz à effet de serres, augmentation du prix des énergies, exposition aux impacts du changement climatique (ressource en eau, épisodes météorologiques, etc.).

L'agriculture locale présente aussi des atouts majeurs pour la transition énergétique du territoire. Son rôle dans la gestion de l'eau favorise la résilience du territoire au changement climatique. Elle dispose surtout d'un potentiel considérable de production d'énergie et de matériaux renouvelables à partir de sous-produits de cultures et de transformation notamment (par exemple la paille et la balle de riz pour la construction, la laine de mérinos pour la fabrication de vêtements techniques, les résidus des moulins oléicoles ou des centres équestres pour la production de biogaz et d'engrais etc...). Toutes ces ressources inexploitées pourraient alimenter des filières locales créatrices de valeur ajoutée, d'emplois, et bénéfiques au climat.

Des partenaires publics engagés aux côtés des professionnels

Le Pays d'Arles et les 3 intercommunalités qui la composent s'engagent pour toutes les agricultures du territoire, en partenariat étroit avec la **Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, la CCI du Pays d'Arles, la CMA PACA** et les acteurs intervenant auprès des professionnels, avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat, du Département des Bouches du Rhône, et du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une agriculture en difficulté, des potentiels à dynamiser

L'agriculture du Pays d'Arles connaît des difficultés : augmentation des charges, pression de la grande distribution, difficultés d'organisation de la filière et de dynamiques collectives pour saisir toutes les opportunités des marchés, diminution des soutiens à certaines productions, couplés aux problématiques d'accès et de transmission du foncier agricole, dont les prix traduisent une pression urbaine forte. **11% de la SAU a ainsi disparu en 10 ans**, avec un fort phénomène de déprise agricole et friches (spéculation des propriétaires & déprise technique) : la surface en friche est estimée à 10% du territoire potentiellement agricole.

Par ailleurs, la **pyramide des âges** corrélée au rythme d'installation agricole sur le Pays d'Arles indique que la dynamique actuelle permettra de renouveler au mieux 40% des exploitations dans les 10 prochaines années.

Toute la filière s'en trouve impacté : l'industrie et l'artisanat agroalimentaire, les distributeurs, les expéditeurs, les commerçants, les artisans, au détriment de l'emploi local et de l'attractivité du territoire.

Le paysage et le lien social des zones rurales subissent une banalisation des points de vue et une diminution des échanges entre les agriculteurs, les habitants et visiteurs. Des problématiques de santé de certains résidents, liées à une alimentation basée sur des produits de mauvaise qualité, deviennent préoccupantes et coûteuses.

Face à ces constats, les élus du territoire ont souhaité définir une stratégie de soutien à ce secteur primordial, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur le plan du patrimoine naturel, culturel et de la santé : la **Charte Agricole du Pays d'Arles**.

La Charte Agricole du Pays d'Arles

La méthodologie d'élaboration de la Charte agricole

La démarche du Pays d'Arles s'est appuyée sur un état des lieux : réalisation d'un diagnostic agricole à l'échelle du Pays d'Arles en 2012, analyse de données et de documents de présentation et de cadrage : Lois, stratégies nationales, régionales, locales, Chartes des Parcs, SCOT, Plan Climat, divers rapports, identification des missions et actions des acteurs publics et privés du territoire...

Cet état des lieux a permis la mise en lumière, à l'échelle du Pays d'Arles, des atouts et faiblesses du territoire et des ressources en présence. De nombreuses stratégies et actions sous maîtrises d'ouvrage publiques et privées existant déjà sur le territoire, il s'est agi de les identifier, les valoriser et les mettre dynamique autour d'une stratégie globale à l'échelle du Pays.



Depuis 2013, des travaux ont été menés pour élaborer la Charte en concertation avec les acteurs du territoire. Dans un premier temps, **une stratégie ciblée de « Valorisation des circuits courts de proximité » et des actions expérimentales** ont été réalisées dans le cadre du dispositif LEADER avec les partenaires.

La Charte est le fruit d'un travail qui agrège les contributions d'acteurs publics et privés concernés par la thématique. 2 documents sont réalisés :

- **la Charte agricole**, qui expose la stratégie et les orientations (présent document).
- **La déclinaison opérationnelle de la Charte** : le volet agricole du Projet de Territoire avec ses actions structurantes

Objectifs de la Charte agricole

- **Partager des constats et les enjeux** du secteur agricole à l'échelle du Pays d'Arles
- **Rendre lisibles** les stratégies, les initiatives publiques et privées, les soutiens et les ressources (acteurs, outils, financements...) apportés à ce secteur sur le territoire
- **Fixer les ambitions** du territoire en matière agricole et articuler les stratégies autour des grands projets et équipements structurants, inscrits au projet de territoire
- **Construire des réponses** adaptées, communes ou sectorisées, en prenant en compte la diversité des agricultures, des enjeux et des problématiques
- **Favoriser la mise en réseaux** des initiatives et des acteurs pour enrichir les dynamiques et les consolider
- **Articuler les stratégies et les actions** autour de grands projets et équipements structurants du territoire (MIN, marché circuits courts de Saint Etienne du Grès, ZA agroalimentaire du Roubian...)
- Disposer d'un **document support pour l'élaboration de stratégies** : projets de territoire, SCOT, schéma de développement économique, CRET, LEADER, Contrats de ruralité, construction des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) **ou actions dans le domaine agricole.**

La stratégie déclinée dans la Charte agricole : « Le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricole et alimentaires de demain »

Le territoire doit conforter sa place de bassin de production de qualité, identitaire et diversifiée, afin d'une part de mieux répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain pour le grand territoire (qui comprend le Pays d'Arles, la Métropole, les grandes agglomérations limitrophes), mais aussi au plan national et international, et **d'autre part de favoriser la création et le maintien d'emplois locaux.**

L'objectif prioritaire est de soutenir la production et l'emploi agricole, en intervenant à tous les niveaux : dynamisation du foncier-installation, formation-recherche, accompagnement technico économique, diversification des productions et des débouchés, commercialisation, promotion/valorisation/sensibilisation...

Il s'agit de rendre visibles et de soutenir toutes les agricultures du Pays d'Arles, qui construisent une identité agricole riche et singulière par sa diversité, et de **renforcer le positionnement des productions sur la qualité.**

Le projet global s'appuie sur des projets et outils structurants au service de l'économie agricole et de l'emploi en Pays d'Arles : le redéploiement du MIN de Provence, le renforcement du marché circuits courts de Saint-Etienne-du-Grès, le développement d'outils de transformation notamment autour du pôle agroalimentaire du Roubian à Tarascon, l'unité de production de pellets, la relance de la filière amande, la valorisation des productions de qualité, identitaires, et innovantes, la mise en place d'un projet alimentaire territorial avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches du Rhône...

La Charte est structurée autour de 3 axes :

- **Soutenir la diversification des débouchés commerciaux en circuits longs et en circuits courts pour toutes les agricultures,** afin de favoriser un modèle économique pérenne, basé sur la qualité, pourvoyeur d'emplois locaux.
- **Accompagner la montée en qualité des pratiques et des productions** pour renforcer le positionnement du territoire et développer une offre qualitative pour tous les consommateurs.
- **Optimiser des ressources productives du territoire** pour pérenniser le secteur agricole

En transversal :

- Le soutien aux différentes agricultures du Pays d'Arles
- Le positionnement du territoire sur la qualité
- L'incitation forte aux dynamiques collectives
- Une démarche globale construite autour de projets structurants
- La contribution à la transition énergétique et écologique du territoire.

La Charte agricole en 3 Axes et 10 orientations

I. Développer et diversifier les débouchés commerciaux pour toutes les agricultures

1. Structurer le **développement des marchés du grand territoire** (régional et local, en circuit long et circuits courts), favorisant les échanges commerciaux de proximité entre bassin de production et bassins de consommation limitrophes, et en facilitant l'achat local et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous
2. Valoriser et développer les opportunités des marchés **l'industrie agro-alimentaire, de la transformation artisanale et de l'agro-industrie** qui s'appuient sur un **approvisionnement local**
3. Réinvestir les marchés **au national et à l'export** en identifiant les potentiels et en accompagnant les dynamiques collectives positionnées sur une production d'excellence, identitaire et diversifiée.
4. **Renforcer les outils structurants du territoire** pour accompagner la mise en marché, et **conduire une action globale de valorisation** des productions et de **marketing territorial agricole reposant sur la qualité, la diversité et l'identité**

II. Dynamiser et accompagner une production compétitive, de qualité et structurée

5. Développer **l'accompagnement technico économique des exploitants** en renforçant les réseaux professionnels, pour accompagner les mutations vers l'agriculture de demain
6. **Renforcer la valeur ajoutée des productions du Pays d'Arles** : les productions identitaires et traditionnelles et les productions innovantes, et soutenir la **recherche et l'innovation**
7. Valoriser, soutenir et promouvoir **l'agriculture et l'élevage de qualité** :
 - Renforcer les **démarches et pratiques durables** (signes de qualité, agriculture raisonnée, agro-écologie...)
 - Optimiser les **opportunités exceptionnelles de l'Agriculture Biologique** en Pays d'Arles
 - Soutenir les démarches en lien avec la **transition écologique et énergétique et le Plan Climat énergie du Pays**



III. Optimiser les ressources du territoire pour pérenniser le secteur agricole

8. Faciliter la **dynamisation du foncier agricole** et le **maintien du potentiel de production**
9. Encourager les **installations-transmission** et le maintien des exploitations dans la durée, **dynamiser l'emploi** dans l'agriculture et les métiers connexes
10. Préserver la **ressource en eau et l'irrigation**

Quels financements pour la mise en œuvre des actions inscrites dans la Charte agricole du Pays d'Arles ?

La Charte agricole valorise les projets structurants du territoire sous maîtrise d'ouvrage diverses et les a intégrés dans une stratégie globale à l'échelle du Pays.

La Charte a contribué à l'élaboration des stratégies et plans d'actions des outils financiers dont le Pays a la coordination en lien étroit avec les EPCI : LEADER, CRET, Contrat de ruralité.

1. Le LEADER Pays d'Arles (co-financé par la Région PACA et les 3 EPCI) base son intervention en matière agricole sur la Charte agricole.

1. **Fiche agriculture (603 000 euros)** a été construite en lien avec la Charte « **Développer une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation** » :
 - des actions innovantes en faveur du foncier
 - valorisation et soutien aux pratiques et productions de qualité
 - le soutien à la diversification des débouchés commerciaux en circuit long et en circuit court (études de marché, outils de transformation, mutualisation de démarches
 - la valorisation des productions de qualité
2. **Fiche tourisme** (402 000 €) dont une partie pour le soutien à la création d'activités et d'offres en lien avec l'agritourisme
3. **Fiche production d'énergie et de matériaux biosourcés** (295 000 €) dont une grande partie liée à la valorisation de résidus ou de sous produits agricoles

Les projets LEADER en lien avec l'agriculture ayant obtenu un avis favorable en opportunité totalisent 520 000€ à mars 2017.

2. Contrat de Ruralité et le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), dont les stratégies sur le volet agricole ont été rédigées en lien avec la Charte agricole (**4,5 millions inscrits à ce jour sur 2017**).

3. Autres financements mobilisables vers lesquels le Pays oriente les porteurs :

- **le FEADER 2017-2020** (475 millions d'euros sur PACA) qui propose de nombreux cadres d'intervention en lien avec la Charte : formation, équipements, investissements, études, etc.
- **FEDER** pour les projets en lien avec la transition écologique et l'innovation dans l'entrepreneuriat
- **Appels à Projet de l'Etat** : DRAAF (Plan national alimentation), France agrimer, ADEME (TEPCV)...
- Financements de droit commun de la **Région PACA, du CD13** (10 millions d'euros, premier département de France pour son investissement dans le secteur agricole), **des EPCI...**
- Financements **privés** (Fondations, crowdfunding, banques...), et autres financeurs (Initiative Pays d'Arles, ESIA, ADIE...)

Déclinaisons des axes de la Charte Agricole du Pays d'Arles

NB : les paragraphes présentant les exemples d'actions en cours ne seront pas inclus dans la version finale

AXE I. Développer et diversifier les débouchés commerciaux pour toutes les agricultures

La diversité de notre agriculture est un atout exceptionnel qui permet aux acheteurs et consommateurs d'avoir potentiellement accès à l'ensemble des produits qui constituent un menu complet : viande, légumes, fruits, céréales, riz, huile d'olive, fromages, miel, produits de la mer, et de nombreux produits transformés... Nous avons la particularité d'avoir une production intensive et une production extensive qui nous permettent de répondre aux besoins de différents types de marché (export, national, régional, circuits courts, marchés de niche, industrie agro-alimentaire...). Des outils structurants de mise en marché et de distribution logistique (MIN de Provence, marché de Saint Etienne du Grès), et notre position géostratégique, au carrefour de 3 régions à forte densité et connecté aux grands flux commerciaux, renforcent notre compétitivité.

*Au-delà de la **dynamisation du foncier et du maintien de la capacité de production**, deux enjeux principaux se présentent pour parvenir à développer l'ensemble des débouchés :*

- ***Se démarquer de la concurrence en faisant progresser la production et les process vers la qualité** de nos produits (identitaires, gustatifs, nutritifs, sains...), leur diversité et leur abondance : en soutenant la diffusion des pratiques agricoles de qualité, en élaborant un marketing territorial agricole positionné sur la qualité et en renforçant la valeur ajoutée des productions*
- ***Accompagner la profession à investir ces marchés** : renforcer les infrastructures/ équipements structurants/acteurs de mise en marché, former et accompagner les exploitants dans les mutations à opérer, favoriser les démarches de prospection collectives et clusters, soutenir la structuration d'une offre adaptée aux différents types d'acheteurs, favoriser les partenariats commerciaux (restauration collective et privée, traiteurs, commerces et artisanat de proximité, centrales d'achat, GMS, CE d'entreprise, petites et grandes entreprises agro-alimentaires...), et enfin moderniser les pratiques en lien avec l'agriculture 2.0*

1. Structurer le développement du marché du grand territoire (en circuit long et en circuits courts)

Face à la demande sociétale d'accéder à des produits du terroir, les productions identitaires, diversifiées, abondantes et de qualité du Pays d'Arles ont un marché local et régional à investir. Il s'agit de rapprocher bassin de production et bassins de consommation local et limitrophes (Métropole Aix-Marseille, Région PACA et Régions limitrophes) pour favoriser l'accès à tous, habitants et visiteurs, à une production locale de qualité. L'enjeu est de susciter l'achat de produits agricoles locaux par l'intermédiaire de circuits de distribution adaptés, tout en répondant aux attentes de praticité, de prix, d'authenticité et de traçabilité... et d'accompagner les professionnels à commercialiser et valoriser leurs produits sur une pluralité de marchés de proximité. Une stratégie de valorisation des circuits courts de proximité a été réalisée par le Pays, les PNRs et la CA13, donnant lieu à des actions de formation, sensibilisation, échanges, valorisation. Un Projet Alimentaire Territorial coordonné par le Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence lancé en 2017 sur les Bouches du Rhône, permet de développer la consommation locale par tous de produits locaux de qualité.

Rendre visible et promouvoir l'existant auprès des acheteurs (particuliers et professionnels)

- **Promouvoir l'achat de produits locaux de qualité :**
 - **auprès des consommateurs finaux, qu'ils soient habitants ou visiteurs** : actions de sensibilisation auprès du public et des consommateurs sur l'intérêt de consommer une production locale de qualité,

sur ses bienfaits nutritifs et gustatifs, sur les réseaux de distribution de la production locale, sur les prix, sur les impacts transversaux d'une agriculture locale de qualité en termes de santé, d'économie locale, de lien social, de patrimoine professionnel, culturel et paysager, de transition écologique et énergétique, et sur la lutte contre le gaspillage.

- **auprès de professionnels**, valoriser les producteurs et les productions auprès des acheteurs professionnels ; mettre en avant les signes de qualité des productions : AOP, IGP, Bio, Label rouge, Marque Valeur Parc ... ;
- **Créer un système de promotion des professionnels** (Grandes et Moyennes Surfaces, magasins de proximité, traiteurs, restaurateurs, restauration collective) **qui s'approvisionnent localement** (signes de distinction pour les acheteurs, supports d'information, outils pédagogiques, extension de partenariats acheteurs-producteurs déjà opérationnels...)
- **Promouvoir auprès des acheteurs les différents types de préparation et de conditionnement de la production locale** : produits frais, produits préparés (lavés, épluchés, coupés), produits transformés ou cuisinés (coulis, soupes, compotes, confitures, fruits confits, etc...)

Exemples d'actions en cours : outils de sensibilisation à la production locale pour tout public et scolaires créés (CDD SMPA, PNRs) : livret de jeux, brochures de présentation, films... Animations et outils de lutte contre le gaspillage (Chateaubert, Cabannes, Arles, Saint Rémy...), Financements d'outils de promotion de produits sous signes de qualité (AOP Taureau de Camargue AOP Huile d'olive et olives Vallée des baux et IGP Riz), Etude d'opportunité pour la création d'une unité de transformation de produits locaux (EPARCA, SMPA), soutien à la création d'unités de transformation à façon (Entrepreneurs privés, Lycée agricole de Saint Rémy...) (cf orientation 2), les nombreuses manifestations qui associent des démonstrations de cuisinier notamment autour du Conservatoire des cuisines du Grand Sud

Motiver et accompagner les producteurs à investir les marchés locaux et régionaux

- **Poursuivre et accentuer la sensibilisation des agriculteurs** à l'intérêt du marché local-régional : études de marché pour analyser les potentiels des différents types de marchés régionaux, circuits de commercialisation existants, longs et courts... et pré-requis et facteurs de réussite pour les investir.
- **Former les agriculteurs dans leurs démarches commerciales**: marketing, organisation, communication, réglementation, étiquetage, réponse aux appels d'offres, etc. **Soutenir les démarches collectives de structuration et de valorisation de l'offre** (en lien avec l'orientation 5 de la Charte agricole): groupements, CUMA, OP, GIE et GIEE agricoles, syndicats professionnels (notamment gérant les signes de qualité)...
Action en cours : les formations collectives de la CA13 et des réseaux professionnels
- **Renforcer les circuits de distribution qui facilitent l'accès aux produits locaux de qualité pour tous** (touristes, habitants) : plateformes de redistribution locale-régionale, marchés de semi-gros, de détaillants, marchés de plein vent, magasins de producteurs, épiceries solidaires, drives fermiers, distribution de paniers, vente en ligne...
- **Accompagner le développement des marchés de la restauration collective publique** (Etablissements scolaires, crèches, hôpitaux, maisons de retraite...) **et privée** (CE d'entreprises, établissements de santé privés, traiteurs...) en travaillant sur l'amont (structuration de l'offre d'approvisionnement et accompagnement des agriculteurs) et l'aval (achat public, partenariats avec les acheteurs privés) : formation et soutien à l'élaboration des cahiers des charges avec les acheteurs publics (appels d'offres ou gré à gré), construction de partenariats commerciaux durables avec les acheteurs privés, mise en lien des acheteurs avec des plateformes de producteurs locaux...

Exemples d'actions en cours : structuration de l'offre à la restauration collective et privée autour d'une plateforme d'approvisionnement et aide à la réponse aux appels d'offre (MIN, Goûtez au 13, Solid'Arles, Courte Echelle, Maison des produits de Camargue), élaboration d'un outil sur l'approvisionnement local dans les marchés publics avec l'ARPE (Eparca, PNRs, CA13, SMPA), formation des acheteurs publics et des

- **Accompagner le démarchage et les partenariats avec :**
 - **les distributeurs privés régionaux et locaux :** grande et moyenne surface et leurs centrales d'achat, épiceries, commerces de proximité et points de vente collectifs : études de marché globales ou ciblées, soutien à la promotion de l'offre et aux démarches de prospection collectives...
 - **les artisans pratiquant les métiers de bouche et de la restauration :** les traiteurs, les restaurateurs, les cuisiniers, les bouchers-charcutiers, boulangers, poissonniers, confiseurs, etc...
Exemples d'actions en cours : démarchage de la restauration privée par des plateformes d'approvisionnement (animé par le RESSPA)

- **Soutenir l'agritourisme :** Valoriser les démarches agritouristiques existantes : «Marque Valeurs Parc naturel régional», « Accueil Paysan», « Bienvenue à la ferme », renforcer les relations entre agriculteurs et acteurs du tourisme, mettre en place des formations sur site sur l'agritourisme et l'accueil à la ferme à destination des producteurs, accompagner les producteurs dans la création d'activités d'agritourisme
Exemples d'actions en cours : les actions menées par les PNRs ayant adhéré à la Charte européenne du tourisme durable, parcours cyclables valorisant les producteurs en vente directe, producteurs en vente directe référencés sur Provence Pays d'Arles

Accompagner les communes dans leur projet d'approvisionnement local

- **Sensibiliser les communes à l'intérêt de l'approvisionnement local de qualité** (informations, échanges) : le soutien aux agriculteurs, à l'économie locale, à l'emploi, au lien social, à la santé, au maintien des paysages, à l'attractivité de la commune pour les habitants et les visiteurs...

- **Soutenir les communes dans leur lutte contre le gaspillage**, afin de réduire les coûts de la restauration scolaire et de la gestion des déchets alimentaires, en leur proposant un accompagnement, des outils, une veille sur les appels à projet et les financements mobilisables...
Exemples d'actions en cours : les actions menées par les communes de Chateaufrenard, Cabannes, Arles (EPARCA), Saint Rémy...

- **Soutenir le développement d'outils structurants** pour l'écoulement des productions locales aux particuliers ou aux détaillants et **valoriser la présence des producteurs** sur les marchés de plein vent organisés par les communes par des « carrés producteurs » clairement identifiés.
Exemples d'actions en cours : amélioration des équipements du marché circuits courts de Saint Etienne du Grès pour faciliter les transactions entre acheteurs et vendeurs, création de marchés plein vent (MIN, ADEAR13-Arles), soutien au repérage des producteurs à mobiliser (liste de 140 producteurs en vente directe sur le Pays)

- **Informers les communes des différentes aides** techniques dont elles peuvent bénéficier pour accompagner des agriculteurs dans leurs démarches et pour préserver et dynamiser le potentiel de production (en lien avec l'orientation 8 de la Charte agricole).

- **Sensibiliser les communes à utiliser des produits locaux** dans leurs réceptions et aider à la structuration d'une offre de proximité

- **Aider les communes dans la valorisation des efforts fournis** pour développer l'approvisionnement local et limiter le gaspillage alimentaire : outils de communication, de sensibilisation...

Créer des conditions et lieux d'échanges entre acteurs

- **Prendre en compte les enjeux agricoles et alimentaires dans les stratégies territoriales**, en particulier la question de la relocalisation de la gouvernance alimentaire : le Schéma de Cohérence Territoriale en premier lieu, ainsi que dans le Plan Climat, la stratégie touristique...
- Créer des instances de dialogue entre acteurs publics et privés du Pays d'Arles et avec les acteurs limitrophes (Grand Avignon, métropole Aix-Marseille Provence, Nîmes Métropole), au niveau politique et technique : Elaborer un **Projet alimentaire territorial en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches du Rhône**.

Exemples d'actions en cours : les démarches fédératrices portées par le MIN dans le cadre de son redéploiement (OIR Naturalité), la structuration de l'offre à la restauration collective et privée autour d'une plateforme d'approvisionnement et aide à la réponse aux appels d'offre (MIN, Goûters au 13, Solid'Arles, Courte Echelle), amélioration des équipements du marché circuits courts de Saint Etienne du Grès pour faciliter les transactions entre acheteurs et vendeurs, élaboration d'un outil sur l'approvisionnement local dans les marchés publics avec l'ARPE (Eparca, PNRs, CA13, SMPA), formation des acheteurs publics et des cuisiniers de la restauration collective (PNRs, SMPA), démarchage de la restauration privée par les plateformes d'approvisionnement (RESSPA), renforcement des coopérations entre agriculteurs et entreprises de proximité (commerçants, artisans) (PNRs, SMPA), création de marchés plein vent (ADEAR13, Arles), création d'outils de sensibilisation à la production locale pour tout public et scolaires (CDD SMPA, PNRs, Chateaufort), étude d'opportunité pour l'approvisionnement en produits locaux par une légumerie (EPARCA, SMPA), soutien à la création d'unités de transformation à façon (Entrepreneurs privés, Lycée agricole de Saint Rémy...), soutien à la promotion des productions identitaires sous signes de qualité (actions de promotion du Syndicat oléicole de la Vallée des Baux et du Syndicat des riziculteurs, actions de la CA13 pour identifier de nouvelles productions sous signes de qualité)

2. Valoriser les opportunités des marchés de l'industrie agro-alimentaire (IAA), de la transformation artisanale et de l'agro-industrie:

La transformation des produits locaux permet d'offrir des débouchés à la plupart des productions du Pays d'Arles. Cette transformation peut être industrielle ou artisanale, selon les volumes disponibles, les types de production et les marchés ciblés. Le soutien se situe à plusieurs niveaux : la valorisation des débouchés de l'industrie et l'artisanat de l'agroalimentaire pour les productions locales, la préparation des agriculteurs à y répondre et l'organisation d'une mise en lien régulière et structurée de l'offre et de la demande.

Pour se pérenniser les filières industrielles doivent avoir une taille critique suffisante et permettre ainsi d'amortir les frais de recherche, de créer de nouvelles variétés, d'ouvrir des débouchés et d'offrir de la visibilité aux investissements.

- **Soutenir et valoriser le développement d'activités agroalimentaires s'approvisionnant localement** par des actions de promotion auprès des consommateurs et acheteurs professionnels
- **Renforcer les partenariats entre les producteurs locaux et acteurs de la transformation artisanale** : conservation, transformation et préparation de fruits et légumes (sauf 4ème gamme), de viande, de poissons, de crustacés et de mollusques, fabrication d'huiles, de produits laitiers, travail des grains... par des actions de valorisation et de mises en liens.
- **Valoriser le potentiel du marché de l'IAA auprès des producteurs et des industriels** par des actions de promotion et de sensibilisation et d'échanges professionnels (Salons, B to B...)
- **Favoriser l'adaptation de la production aux attentes des industriels** : types de produits, conditionnement... en travaillant avec les conseillers techniques.

- **Soutenir les investissements favorisant la modernisation des process** dans les industries de 1^{ère} transformation (surgélation, aseptisation...) pour adapter les produits aux attentes de la deuxième transformation
- **Soutenir la création ou le développement d'unités de transformation artisanale et industrielle des productions**, afin d'apporter une valeur ajoutée et réduire les pertes (industrie et à façon, produits dérivés/cuisinés), en ciblant notamment **les productions sous signe de qualité** (AOP, IGP, bio, ...)
- **Renforcer les liens commerciaux avec l'agro-industrie** qui permet de valoriser les matières premières, sous produits et résidus agricoles (PPAM, écomatériaux...)

Exemples d'actions en cours: atelier de transformation (Lycée agricole de St Rémy, initiatives privées...), expérimentation avec Provence Tomates pour la restauration collective (EPARCA), renforcer les partenariats entre la production et l'IAA (ex : Provence Tomates, Conserve de France, Olives Arnaud, Jean Martin, Soufflet alimentaire...), plaquette de valorisation de territoire pour les industriels de l'IAA (CCIPA et Provence Promotion, 3 EPCI) et participation commune des EPCI au Salon international de l'alimentation à Paris, renforcement de l'approvisionnement local des unités de transformation (EPARCA, SMPA), étude de faisabilité pour une casserole d'amandes (CCVBA), démarchage des IAA sur les produits bio (BIO de Provence), partenariats commerciaux autour des PPAM (CCVBA/Amande, Lycée agricole de Saint Rémy, acteurs privés), étude pour la création d'une unité de production de pellets (CCVBA), projets de production de biomatériaux (paille/balle de riz, grignons...) (PNRs, acteurs privés, ACCM, SMPA), participation aux échanges sur la création d'un abattoir inter-régional (PNRC, éleveurs), création de vêtements techniques en laine Mérinos d'Arles (Maison de la Transhumance, Syndicat éleveurs Mérinos, CCIPA), soutien à la création de petites unités de transformation (ACCM CMAR CA13 CCIPA)...

3. Réinvestir les marchés nationaux et à l'export

Le marché national et l'export n'intéressent pas toutes les productions, mais constituent les principaux débouchés de certaines filières : une majorité de la production en fruits et légumes du Pays d'Arles est expédiée hors du territoire, ainsi qu'une part importante des céréales et du riz. Cependant, la concurrence accrue, le manque de visibilité et de structuration de l'offre font perdre des parts de marché.

Il s'agit d'accompagner les acteurs à mieux investir les marchés nationaux et export : structuration de l'offre, certification, démarches collectives de commercialisation et de promotion. Les besoins sont différents selon les filières et les modalités d'intervention doivent être affinées en conséquence. Ce qui est commun à toutes les filières est la nécessité de faire des actions de communication pour vendre l'image de qualité, de terroir, et renforcer ainsi le positionnement commercial des produits du Pays d'Arles. Seront privilégiées les démarches collectives, bénéficiant d'un appui en terme de notoriété, des conditions indispensables pour investir durablement les marchés nationaux et export.

- **Identification du potentiel du marché national et export** pour toutes les filières pertinentes : études de marchés ciblées par segment, par filière ou sur des marchés de niche
- **Certification/labellisation des process et de la production** (Global GAP, signes de qualité, marques...) par une sensibilisation des producteurs à l'intérêt des démarches qualité
- **Accompagnement de groupements commerciaux et promotion collective** : création de groupes export, créations d'identités commerciales communes (bannières/marques...), recours à un commercial partagé, présence collective sur les Salons, etc.
- **Appui aux démarches de structuration de la filière** et de rapprochement entre les acteurs amont et aval (production, transformation, distribution) avec comme support les outils et opérateurs structurants du territoire
- **Consolidation des partenariats** avec les experts et structures d'accompagnement tels que Procames, la CCI Internationale et Terralia, pour rejoindre des dynamiques existantes à une plus large échelle

Exemples d'actions en cours: Création d'un Groupe export fruits et légumes regroupant négociants et producteurs (MIN, CA13, JA, CETA, SMPA), Elaboration d'un accompagnement concerté des producteurs pour Global Gap (CA13, JA, CETA, SMPA), d'un groupe export oléicole (Entreprises privées), Etudes de marché ciblées sur la filière fruits et légumes (Procames/CCI International, SMPA), renforcement des partenariats avec les centrales d'achat nationales (ex : centrale Géant Casino et le Syndicat des riziculteurs)

4. Accompagner les démarches commerciales en renforçant les outils structurants du territoire et en conduisant une action globale de valorisation des productions et de marketing territorial agricole

Pour soutenir de façon transversale le développement des débouchés (export, national, IAA, marché régional et circuits courts, distribution numérique...), il est indispensable de s'appuyer sur les outils structurants du territoire au service de l'économie agricole, qui permettent de calibrer, organiser, structurer la réponse opérationnelle au travers l'optimisation des infrastructures, des transports, de la logistique, du foncier disponible, des dynamiques collectives.

Par ailleurs, une action globale de promotion des productions et du terroir doit être conduite, pour permettre de valoriser les plus-values de l'agriculture et des ressources. Il s'agira de soutenir la promotion des différents types d'agriculture qui construisent l'identité du secteur en Pays d'Arles et souffrent d'un manque de notoriété.

- **Accompagner le redéploiement du MIN de Provence** en positionnant l'outil de façon centrale dans toutes les démarches de développement des débouchés commerciaux en tant que plateforme de redistribution. Ce projet stratégique vise en grande partie à redynamiser la production en permettant aux producteurs d'accéder, de se positionner et de s'organiser sur 5 niveaux de marché adaptés à la typologie de leurs exploitations : la vente directe, les circuits courts, la distribution régionale, l'expédition nationale et l'export. Il permet le déploiement de services alimentaires, de productions industrielles et artisanales, de services logistiques et de formations liées à ces activités. La stratégie du MIN repose aussi sur sa position géographique renforçant son rayonnement : A7, A9, A54, LEO, Ferroutage de Courtine, la proximité des zones d'activité de l'agroalimentaire (Roubian...), des zones logistiques majeures (Saint-Martin de Crau), du Port d'Arles et Grand Port Maritime de Marseille, en recherchant une articulation forte avec les MIN d'Avignon et de Cavaillon et le Marché circuit courts de Saint Etienne du Grès.
Le MIN constitue donc un atout majeur pour le territoire du Pays d'Arles, et un levier incontournable des actions en terme de débouchés commerciaux inscrites dans la Charte agricole. En tant que Plateforme de redistribution régionale, il sera un des outils majeurs à mobiliser dans le cadre de la mise en place du Projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône. Le MIN est déjà associé et porte des dynamiques de regroupement initiées à l'échelle du Pays (Cluster, plateforme de redistribution pour la restauration collective, la restauration privée, les détaillants...) et le Pôle Bio du MIN (expédition, IAA, formation, développement et organisation de la production bio...) est intégré dans la démarche globale du développement du Bio en Pays d'Arles.
- **Renforcer le marché circuits courts de Saint Etienne du Grès** en créant de meilleures conditions pour les transactions commerciales entre acheteurs et vendeurs (bureaux, box de stockage, toit photovoltaïque...) en lien avec l'évolution des pratiques, en renforçant les coopérations et les complémentarités avec le MIN et les autres outils de mise en marché. Le **Marché de Saint Etienne du Grès** est un marché de producteurs favorisant les échanges commerciaux en circuits courts. A ce jour, en pleine saison (de Mai à Août), c'est 1200 véhicules/jour, et plus de 2000 personnes sur le site de 9 hectares, pour 1000 tonnes commercialisées quotidiennement. Le marché est complémentaire de celui de Chateaufort il se tient en fin d'après-midi. Les producteurs viennent des communes alentours, mais aussi des départements voisins, Gard, Vaucluse, Drôme. Les professionnels sont installés dans le département, mais aussi dans le Gard, le Vaucluse, l'Hérault, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône, la Loire et le Var.
- **Conforter la zone du Roubian comme Pôle agro-alimentaire** pouvant accueillir les entreprises du secteur et rendre visible les opérateurs déjà sur site, et soutenir sur le territoire la création d'unités de transformation (artisanale ou industrielles), en lien avec l'axe 1. La zone d'activité agro-alimentaire du

Roubian à Tarascon est idéalement située, la zone du Roubian et sa périphérie constituent aujourd'hui une réelle opportunité foncière à vocation industrielle et artisanale dans les Bouches-du-Rhône. Avec plus de 10 ha disponibles, la zone du Roubian élargie pourrait constituer un vrai pôle dédié aux industries agro alimentaires, avec déjà une dizaine d'entreprises de cette filière installées, dont Provence Tomates, Jean Martin, Olives Arnaud, Conserves de France, et Vitembal... Des démarches de valorisation de la zone d'activité du Roubian et de promotion des entreprises sont soutenues pour attirer de nouvelles entreprises et renforcer les débouchés commerciaux.

- **Engager une démarche de communication et marketing territorial** avec une entrée agricole, en positionnant le territoire sur la qualité et les produits typiques de Provence-Pays d'Arles. La valorisation des signes de qualité et marques (AOP, AOC, IGP, Bio, Label rouge) peut constituer un premier pas dans la démarche. Cette démarche devra s'articuler avec les autres secteurs qui sont concernés par le marketing territorial (tourisme, patrimoine, etc.). Une réflexion globale sera engagée dans le cadre du projet de territoire du Pays d'Arles.

Le soutien à la promotion des produits et des producteurs du territoire pourra être réalisé par des actions de communication collective, en mettant en avant leur diversité, la qualité gustative et nutritive des productions et leur rattachement au territoire du Pays d'Arles dont elles contribuent à forger l'identité (légumes ratatouille, production typique d'exception, ...). Une véritable stratégie de communication (cibles, produits, médias à utiliser) est à construire. Le succès du Salon des agricultures de Provence participe à rendre visible la diversité et la richesse des productions et des acteurs agricoles du Pays d'Arles. Les liens avec les secteurs touristiques et culturels devront également être renforcés : agritourisme, valorisation du patrimoine agricole, lien avec les opérateurs touristiques (restauration, hôtellerie...) et culturels (musées, festivals, fêtes thématiques...). Il s'agira aussi de s'adresser aux habitants du Pays d'Arles, pour qu'ils s'approprient et appréhendent davantage l'impact majeur de l'agriculture sur l'histoire, la culture, l'identité, l'économie, les paysages, l'eau, les infrastructures, les activités humaines...

Exemples d'actions en cours : contribution au développement des outils structurants en les inscrivant dans les stratégies et plan d'action des outils financiers coordonnés par le Pays (CRET, Contrat de ruralité, LEADER): redéploiement du MIN, marché circuits courts de Saint Etienne du Grès, relance de la filière amande, création d'une unité de pellets, d'une unité de méthanisation... ; Stratégie de positionnement du marché circuits courts de Saint Etienne du Grès ; Pôle agroalimentaire du Roubian à Tarascon ; Inscription au SCOT des infrastructures et équipements nécessaires, soutien à la création et l'installation d'entreprises, aux clusters, Concernant la valorisation des productions : Co-organisateur du Salon des agricultures de Provence : représentation, animation, financement ; outils pédagogiques créés sur l'agriculture du Pays d'Arles : livret de jeux, brochures de présentation, films ; Outils de promotion de produits sous signes de qualité : AOP Huile d'olive et olives Vallée des baux et IGP Riz de Camargue, AOP Taureau de Camargue... ; démarches mutualisées de valorisation entre les producteurs sous signes de qualité.

AXE II. Dynamiser et accompagner une production compétitive, de qualité et structurée

L'enjeu est de permettre aux acteurs agricoles d'opérer les mutations nécessaires pour consolider leur activité et faire monter en qualité les process et les productions pour garantir la durabilité du secteur. Il s'agira de viser toutes les agricultures du Pays d'Arles, quels que soient leurs débouchés (circuits longs, circuits courts, marchés de niche...), leur mode de production (intensif, extensif), en favorisant l'agriculture raisonnée. L'enjeu est de concilier performance économique et exigence environnementale et d'utiliser cet atout pour un meilleur positionnement commercial sur les marchés locaux, nationaux et internationaux, tout en préservant les ressources.

5. Développer l'accompagnement technico-économique des exploitations :

Il s'agit de reconnaître le rôle central et déterminant des acteurs de l'accompagnement (la CA13, CETA, les JA, l'ADEAR, les Parcs, Bio de Provence PACA, les organismes professionnels, associations spécialisées, la CCI, la CMA...) pour atteindre de nombreux objectifs de la Charte agricole et permettre aux producteurs d'opérer les mutations essentielles en étant bien accompagnés.

- **Favoriser l'évolution des pratiques en lien avec les mutations des marchés** (sur la base d'études ciblées) **et les exigences de la réglementation**
- **Sensibiliser les producteurs sur les productions porteuses** d'aujourd'hui et de demain, accompagner techniquement et former les producteurs dans une évolution progressive de la production
- **Accompagner des regroupements et mutualisations** (pour structurer la production, les moyens techniques et humains, la commercialisation, la promotion), en favorisant la création d'OP, de CUMA, de GIEE, de syndicats, de groupements, etc.
- **Former les producteurs aux nouvelles pratiques de l'agriculture 2.0**, aux nouvelles techniques/circuits de commercialisation (drônes, lasers, ressources en ligne, vente en ligne...)
- **Développer des passerelles avec le tourisme, la culture, l'artisanat** par des mises en lien régulières pour consolider le modèle économique global des exploitations
- **Renforcer le soutien aux exploitations en difficulté**, rendre visible les outils financiers mobilisables, **accompagner le renouvellement générationnel** en développant les échanges et les parrainages, etc...
- **Rendre plus visible et plus coordonné l'accompagnement** de proximité, l'accompagnement ponctuel, la formation, les expertises

Exemples d'actions en cours : mise en place d'une offre d'accompagnement concertée entre CETA, JA et CA13, création d'un GIEE amande, guide des financements, producteurs associés autour du groupe export, réponse à un AMI de l'Etat sur les accélérateurs de TPE, incluant un volet « agriculture et numérique »

6. Renforcer la valeur ajoutée des productions du Pays d'Arles

Sur le plan commercial, l'enjeu est de permettre aux productions d'être mieux valorisées pour trouver de nouveaux débouchés, augmenter les marges, mieux répondre aux attentes des marchés de demain, et renforcer le positionnement commercial des productions du Pays d'Arles sur la qualité. Il s'agit d'accompagner cette valorisation en développant les interactions avec les acteurs de la recherche et en facilitant l'expérimentation.

Sur le plan environnemental, la montée en qualité et valorisation des sous produits contribue à la transition écologique et énergétique et à l'économie circulaire

- **Relancer et développer les productions à forte valeur ajoutée** dans une logique de filière, en lien avec les marchés de demain (amande, riz spécialisés, légumes ratatouille...)
- **Valoriser la qualité des productions** : qualités nutritives, olfactives et gustatives des produits en se basant sur des données scientifiques et des enquêtes consommateurs, les pratiques/outils valorisants auprès des acheteurs (bio, signes de qualité, agroécologie, production extensive, traçabilité),
- **Soutenir de nouvelles utilisations et applications** : ingrédients de plats préparés en lien avec l'IAA, segment du sans gluten, les PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales), biomatériaux... la valorisation des sous produits (ex : coques des amandes pour l'unité de production de pellets, paille de riz en éco-construction, etc.)
- **Développer des nouvelles techniques de pointe**, l'utilisation des outils de l'agriculture 2.0 pour optimiser les pratiques, l'e-commerce, l'accès aux données (techniques, climatiques, cours des marchés, etc.), les échanges de pratiques, la formation en ligne, etc.
- **Diversifier les conditionnements en fonction des types d'acheteurs** (IAA, restauration collective, GMS, consommateurs, etc.)
- **Soutenir la transversalité avec d'autres secteurs économiques pour démultiplier les impacts** (artisanat, commerces de proximité, tourisme, culture...),
- **Favoriser les regroupements commerciaux de différents types de production** pour afficher auprès des acheteurs un panel de produits plus attrayant (restauration privée, épiceries, GMS...),
- **Soutenir les rapprochements et les partenariats avec les organismes de recherche et d'expérimentation** permettant de faire le lien entre production- nouvelles techniques – marchés :
 - o **Renforcer le développement d'une « culture » de l'innovation** en valorisant les initiatives locales ou d'autres territoires, faciliter le transfert des connaissances et la diffusion des innovations
 - o **Renforcer les liens et développer les synergies** entre les stations de recherches et d'expérimentation, les producteurs agricoles, les organismes professionnels et techniques (CRITT, Terralia, FRIAA, CETA...) et les entreprises agroalimentaires

***Exemples d'actions en cours** : La relance de productions à forte valeur ajoutée dans une logique de filière et d'impact transversal (amande), soutien aux nouvelles techniques de pointe (ex : semi à sec enterré pour le riz, cuisson rapide), les nouvelles utilisations et applications : ingrédients de plats préparés en lien avec l'IAA, segment du sans gluten (riz), les PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales), biomatériaux..., la valorisation des sous produits ex : coques des amandes pour l'unité de production à pellets, paille de riz en éco-construction, la diversification des variétés et des productions (ex : riz coloré/parfumé/à sushi/à saké/rizotto, céréales et légumes anciens ...), conditionnement en petits formats de paquets de riz bio et production de galettes de riz bio camargue, les producteurs de Foin de Crau qui réduisent la taille de leurs balles pour la clientèle particulière et propose des produits alimentaires pour animaux domestiques avec les résidus..., la valorisation des qualités nutritives, olfactives et gustatives des produits en se basant sur des données scientifiques et des enquêtes consommateurs (partenariat Naturex-riziculteurs, analyseur rapide de viscosité), le développement des produits sous signes de qualité (étude CA13 LEADER), l'accompagnement à l'agroécologie (PNRs LEADER), la création d'outils de transformation et de préparations cuisinées (unités de transformation à façon, Lycées de St Rémy (LEADER) et privés, produits dérivés de l'agneau (pâtés, plats cuisinés)*

Le Pays d'Arles a tous les atouts pour continuer le développement d'une agriculture de qualité : une image de qualité déjà effective avec de nombreuses exploitations en agriculture raisonnée, des signes de qualité, des pratiques agro-écologiques, des ressources naturelles protégées, des process certifiés, des accompagnateurs déjà présents pour soutenir la démarche.

- **Soutien à la mobilisation de l'ensemble des démarches et pratiques durables existantes**
 - o Conseils et aides à la certification et à l'obtention de labels/signes de qualité (AOP/IGP/Bio, marque Parc, Label rouge...)
 - o Soutien à la création de nouvelles IGP, AOP de productions locales
 - o Soutenir l'agriculture gestionnaire d'éco-systèmes (Foin de Crau/marais, Riziculture/salinité, risques incendies/érosion inondation...),
 - o Développer des outils et des moyens de valorisation des efforts réalisés par les producteurs pour intégrer des pratiques durables,
 - o Promouvoir les démarches et élaborer des portraits d'agriculteurs...

Exemples d'actions en cours : accompagnement à Global Gap et aux pratiques de qualité (CA13, les CETA, etc.), le soutien aux pratiques agro-écologiques et aux démarches qualités portées par les PNRs, l'animation des Projets Agro-environnementaux et Climatiques (les PNRs des Alpilles, de Camargue, le Comité de foin de Crau, Commune de Saint Martin de Crau...), Charte qualité autour de la Pêche (PNRC), accompagnement de Bio de Provence, identification des productions du Pays d'Arles potentiellement labellissables et accompagnement des démarches par la CA13, soutien à la promotion de l'IGP Riz de Camargue par le Syndicat des riziculteurs, de l'AOP Huiles et Olives de la Vallée des Baux de Provence par le Syndicat SIOVB.

- **Optimiser les opportunités exceptionnelles de l'Agriculture Biologique en Pays d'Arles** (17% de la SAU, +54% d'installation en 4 ans, 1 producteur sur 2 installé, toutes les agricultures représentées, 28 des 29 communes du Pays d'Arles concernées, plateforme de BioCOOP sur le Min de Provence, 77% de main d'œuvre en plus que l'agriculture conventionnelle...), en accompagnant le positionnement du Pays d'Arles en tant que Terre leader du bio, en intervenant à tous niveaux :
 - o Installation (éco-paysans, couveuse agricole avec une partie des productions en bio, mobilisation des friches...)
 - o Formations à l'agriculture bio spécialisées sur les filières à potentiel
 - o Transformation des productions bio (ateliers légumes industrie, transformation à façon, produits cuisinés en lien avec les entreprises locales de la Zone du Roubian dont Provence Tomates, les ateliers privés...) permettant une valeur ajoutée au produit
 - o Commercialisation (restauration collective avec 20% de bio dans les menus, restaurants d'entreprises, GMS, vente directe, groupes export, centrales d'achat nationales...), en adaptant les conditionnements
 - o Distribution (MIN, Marché Circuits courts de Saint Etienne du Grès, marchés locaux...)
 - o Promotion collective, valorisation des bienfaits de l'alimentation bio (santé), et de son impact positif et transversal sur l'environnement, les paysages, la ressource en eau

Exemples d'actions en cours : soutien au pôle bio du MIN et à sa stratégie de dynamisation des terres en friche pour installer des producteurs en bio, action globale autour du bio en Pays d'Arles par Bio de Provence et la CA13, le Pôle bio du Min incluant la Plateforme régionale BioCOOP, expérimentations en agriculture biologique mises en place avec le Grab sur le territoire de la CCVBA, lancement d'une ligne de production Bio à Provence Tomates, etc.

- **Soutenir les démarches en lien avec la transition écologique et énergétique du territoire et le Plan Climat Air Energie territorial :**
 - o Accompagner les entreprises produisant des matériaux biosourcés basés sur des résidus agricoles, des sous produits de l'agriculture, ou produisant de l'énergie renouvelable à partir de

déchets organiques, Accompagner des projets de valorisation de la biomasse : méthanisation, chimie verte (extraction de molécules à forte valeur ajoutée de résidus de culture ou de production dédiée)

- Soutenir les projets structurants de redistribution et de logistique qui ont une approche globale de développement durable et limitent l'impact carbone : stockage collectifs, mutualisation de flux, véhicules décarbonés, production d'énergie renouvelable, recyclage des déchets verts, etc.
- Soutenir l'évolution des pratiques vers la qualité, la réduction des intrants des de l'émission de GES et le stockage de carbone dans le sol (en déclinaison du scénario AFTERRRE 2050), la réduction du contenu carbone des assiettes.
- Favoriser le changement de régime alimentaire en soutenant la consommation de produits de saison, sains et locaux, ayant le moins d'impacts négatifs sur l'environnement
- encourager la lutte contre le gaspillage alimentaire, et inciter les acteurs à s'inscrire dans des démarches institutionnelles (AAP PNA, PAT 13), recycler les déchets alimentaires
- favoriser l'adaptation au changement climatique de l'agriculture locale en diffusant l'information sur les évolutions des paramètres climatiques
- Favoriser les économies de carburants sur les engins agricoles, les économies d'énergie dans les exploitations, notamment les serres (diagnostic, accompagnement des serristes...),

Exemples d'actions en cours : production de matériaux biosourcés, d'énergie et de co-compostage avec des résidus agricoles (unité de méthanisation, vêtements techniques en laine Mérinos d'Arles, Paille/balle de riz, grignons), les pratiques agricoles durables, l'économie circulaire et le recyclage (ex amande : énergie (coques pour l'unité de production à pellets), alimentation animale (goves), vétérinaire/excipients (farine de coques), agroalimentaire (peau de l'amandon) réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations (TPA), et de Bio de Provence/FNAB conduisent une action nationale sur la thématique AB et énergie/climat ..., accompagnement du projet de MIN vert en lien avec l'ARII, Contribution au projet alimentaire territorial : impact carbone, logistique durable, évolution du régime alimentaire...

III. Optimiser les ressources productives du territoire (ressources humaines, foncier, eau) pour pérenniser le secteur agricole

Le maintien d'une capacité de production adaptée constitue le socle de la Charte agricole du Pays d'Arles. Pour ce faire, les acteurs du territoire doivent contribuer ensemble à la dynamisation, la préservation et la pérennisation des ressources du territoire : les terres agricoles, la ressource en eau, mais aussi l'emploi agricole.

8. Faciliter la dynamisation du foncier agricole et le maintien du potentiel de production

Sur le territoire du Pays d'Arles, des efforts ont été réalisés depuis de nombreuses années pour mobiliser les outils en faveur de la maîtrise foncière (dispositifs CIF CAR de la SAFER, du Département) et pour améliorer la connaissance des dynamiques sur le foncier : animation foncière et veille localisée, diagnostics agricoles. Au regard de la situation actuelle notamment caractérisée par une pression foncière forte et le vieillissement de la population agricole qui se renforce, il est nécessaire de poursuivre et développer cette dynamique pour mobiliser l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine. Il est ainsi question d'initier des actions pour se réapproprier la connaissance à un niveau stratégique (celui du pays d'Arles en lien avec le SCOT) et activer davantage l'utilisation du foncier agricole à un niveau plus local (PNR, EPCI, communes...). Il s'agira également d'optimiser la couverture du territoire par les outils de type Convention d'intervention foncière et Convention d'aménagement Rural.

En lien avec le SCOT, le territoire prévoit de développer la vocation économique des terres agricoles et la reconnaissance de leur fonctions multiples (maintien d'écosystèmes, trame verte et bleue, paysages, ressources en eau...) afin de justifier le maintien de leur potentiel dans la durée.

- **Poursuivre la sensibilisation des élus sur la consommation d'espaces agricoles** par l'urbanisation, ainsi que le phénomène de mitage, ainsi que la présentation des réalisations d'autres territoires. Développer une approche transversale du foncier agricole sur le territoire du Pays d'Arles et la lier avec les autres enjeux de développement territorial en se basant notamment sur le SCOT (développement économique, habitat, changement climatique, gestion et préservation des espaces naturels...).
- **Informers les élus sur les outils de préservation et de dynamisation du foncier agricole** : acquisition de foncier / restructuration, partenariats avec Terre de Liens pour acheter du foncier et installer des agriculteurs, inventaires et remise en état de friches sur un secteur à fort potentiel, mobilisation de la procédure des terres incultes, le portage de foncier, la convention de mise à disposition via la SAFER, le commodat...
- **Elaborer une stratégie foncière agricole cohérente à l'échelle du Pays d'Arles**, afin d'assurer au mieux la préservation de la ressource foncière, limiter sa fragmentation et maintenir des espaces fonctionnels pour l'agriculture. Au préalable, il s'agira de **qualifier les espaces agricoles du territoire** : gestionnaires d'écosystème, de production spécialisée, périurbaine et les cœurs de nature supports d'activité agricole. Ces données permettront de préciser les enjeux et les territorialiser de manière fine, ainsi que de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre.
- **Soutenir des expérimentations en terme de dynamisation du foncier** : stockage de foncier, la mise à disposition de terres en friches par les communes pour l'installation, les hameaux agricoles, couveuses-espaces test agricoles et pépinières agricoles
- **Etendre les terres de pâturage**, notamment pour conforter les élevages

Exemples d'actions en cours : étude de stratégie foncière agricole du Pays, ateliers foncier pour les élus, animations foncières CIF CAR (EPCI et PNRA), couveuse agricole de la MFR d'Eyragues, hameaux agricoles et

Zones Agricoles Protégées envisagées sur plusieurs communes, ateliers d'information sur le foncier par le Pays, mise en culture de terrains communaux dans le cadre du projet de relance de la filière amandicole, diagnostic des terres agricoles et des terres en friches pouvant notamment accueillir la production de fruits et légumes bio (TPA), diagnostic foncier sur ACCM...

9. Encourager les installations-transmission et le maintien des exploitations dans la durée, dynamiser l'emploi dans l'agriculture et les métiers connexes

La pyramide des âges, ainsi que la dynamique d'installation agricole sur le Pays d'Arles sont inquiétantes, et ce additionné aux problématiques économiques rencontrées par le secteur (concurrence internationale, prix du foncier, menaces sanitaires, conditions climatiques, difficulté à recruter, former et fidéliser de la main d'œuvre, réglementations qui deviennent plus contraignantes...). Il existe donc un véritable enjeu à soutenir et revaloriser la filière agricole qui peut être pourvoyeuse d'emplois, particulièrement recherchés sur le territoire. Certains emplois agricoles sont accessibles à des publics sans expérience et sans qualification (mais pas sans compétence), ce qui correspond à une partie des demandeurs d'emplois du territoire. Par contre, des difficultés sont constatées pour recruter des candidats titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur (postes d'encadrement).

Certaines filières sont des leviers importants pour l'emploi, notamment la filière fruits et légumes (67% de la main d'œuvre agricole du Pays d'Arles et 22% des surfaces). Il s'agit de les préserver et d'aider globalement à leur développement (même si pour la même surface, l'activité agricole peut procurer de 1 à 35 emplois selon la filière).

- **Favoriser l'information et l'accompagnement des candidats à l'installation** par une animation de proximité (permanences décentralisées...)
- **Favoriser la reprise des exploitations** en accompagnant les cédants et les repreneurs
- **Soutenir la promotion des démarches innovantes**, les dispositifs incitatifs à l'installation et les systèmes innovants d'accès au foncier
- **Renforcer le soutien aux travaux sur l'accès à l'emploi agricole**, sur les métiers en tension, sur l'adéquation offre/demande d'emploi, l'optimisation des compétences, les conditions d'emploi,
- **La valorisation des métiers agricoles** pour susciter des vocations : portraits de producteurs et des métiers et savoirs faire, de la diversité des techniques de production et des pratiques innovantes
- **Soutenir les coopératives d'activité et d'emplois (CAE)** qui accompagnent les entrepreneurs agricoles
- **Travailler la question de l'emploi** en lien étroit avec les acteurs de l'industrie agroalimentaire, les distributeurs, les expéditeurs, les commerçants, les artisans, adaptation de l'offre de formation...
- **Anticiper les besoins en termes d'emplois et de qualification** liés aux évolutions de l'agriculture (incidence de la réforme de la PAC sur les tailles et types d'exploitations, baisse des produits phytosanitaires, montée en charge de l'agriculture raisonnée/bio, etc.),
- **Travailler sur la reconversion des salariés agricoles** souffrant de problèmes de santé liés au métier,
- **Engager une réflexion sur le transport et la mobilité des travailleurs** (problème d'accessibilité des exploitations via les transports en commun) et le logement des salariés agricoles.

***Exemples d'actions en cours** : Sur TPA, permanence du point accueil installation et du Point info Transmission permanence de la SAFER, couveuse agricole de la MFR d'Eyragues, soutien à la couveuses d'activité et d'emploi Petra Patrimonia, actions de soutien à l'installation de producteurs dans les filières porteuses (amande, bio...), identifier finement avec les employeurs les problématiques locales de recrutement, les qualités et pré-requis*

10. Préserver la ressource en eau et l'irrigation

Un enjeu majeur pour le territoire est d'optimiser la gestion et l'entretien des réseaux, étant donné l'importance du réseau hydraulique sur le territoire, de son rôle déterminant pour l'agriculture et pour la résilience du territoire face au changement climatique, et du rôle accru sur cette thématique pour les collectivités (GEMAPI).

- **Organiser des échanges sur les enjeux de la gestion du système d'irrigation** à l'échelle du Pays d'Arles, à destination des élus, techniciens et acteurs agricoles du territoire. Valorisation des effets primordiaux de certaines cultures (ex : la riziculture qui atténue de la salinité des sols en Camargue, l'irrigation du foin de Crau qui permet la recharge de la nappe de Crau...).
- **Favoriser l'intégrité des canaux d'irrigation et de drainage** en tant qu'infrastructure hydraulique et outil au service de l'agriculture et du territoire **et garantir les moyens de leur gestion**
- **Valorisation de certaines cultures peu consommatrices en eau et optimiser les productions en fonction des caractéristiques des parcelles**
- **Soutenir le développement d'outils** permettant de mieux adapter les productions en fonction des caractéristiques des parcelles (cours d'eau permanents et temporaires, précipitations ...)
- **Soutenir les pratiques agricoles permettant de limiter le lessivage et l'érosion** (rotation des cultures, surfaces en herbe...) et la **mise en place de techniques de production innovantes** réduisant la consommation d'eau
- **Réaliser des audits énergétiques** des stations de pompage pour identifier les améliorations possibles
- **Favoriser les équipements** permettant d'optimiser la gestion des retraits d'effluents phytosanitaires et le lavage des huiles, ainsi que la consommation d'eau (l'installation de régulateurs au niveau des pompes)

Exemples d'actions en cours : l'approche globale développée autour de la relance de la filière amande qui consiste à réaliser des zones favorables à différentes cultures en tenant compte notamment des cours d'eau permanents et temporaires et des précipitations, et la création de l'outil agrométéo sur le Pays d'Arles porté par la CCVBA en partenariat avec le CIRAME, ateliers d'information sur l'eau par la DDTM, des actions en faveur d'économies d'énergie sur le pompage (audits énergétiques des stations de pompage par le SMGAS, contrat de Canal Crau Sud Alpilles, contrat de canal du Comtat à la Mer...).

ANNEXE 1 : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC (2012)

Un territoire agro-naturel, avec une agriculture très diversifiée et très performante (emplois, infrastructures, outils d'accompagnement)

L'agriculture du Pays d'Arles représente **56% de l'agriculture des Bouches-du-Rhône**

40% de l'espace du Pays d'Arles est agricole en 2006 (51% en 1988).

L'agriculture du Pays d'Arles est très diversifiée (diversité de milieux, accès à l'eau, climat favorable, sols).

- Production brute standard : 264,6 millions d'euros, soit 60% de la PBS du département. 25% de la PBS du département est réalisée dans le Comtat ; la PBS moyenne par exploitation est supérieure de 10% à celle du département. 68% des légumes du département
- 2500 exploitations agricoles, 5730 UTA, 58% du travail agricole du 13
- Une activité pourvoyeuse d'emplois : 5642 UTA agricoles (RGA 2010), 20% des établissements, 7,5% des emplois du territoire (Insee 2001), l'agriculture ne représente qu'1,1% des emplois en Bouches-du-Rhône, 1,9% en PACA, et 2,9% en France
- 59% de la SAU du département 13 (pour 40% du territoire), 14% de la SAU régionale (pour 6% du territoire)
- Une valeur agronomique des sols très intéressante : 46% des espaces agricoles en 2009 sont des terres « d'excellente à bonne » qualité agronomique. 80% des terres « d'excellente qualité » sont dans le Comtat.
- 7,8% des emplois sur le territoire du Scot, soit presque autant que la construction 8,2%) ou l'industrie (10,6%) (INSEE, portrait de territoire 2011)
- 54% des emplois sont salariés. 50% des emplois sont sur le Comtat

Un positionnement géo-stratégique à exploiter

- Connexion exceptionnelle des infrastructures de transport (arc méditerranéen, axe Paris-Lyon-Marseille, axe Barcelonne-Montpellier-Lyon). Proximité de gares TGV, aéroports. Projets de la LEO sur le sud d'Avignon et du contournement autoroutier d'Arles
- Pays d'Arles moins dense au sein du « continuum urbain Montpellier Marseille Avignon » et constitue un espace de respiration inter-régional
- Attractivité en termes d'environnement, de qualité du cadre de vie, de paysages ; image de marque internationale (2^{ème} destination des croisiéristes en escale à Marseille après Aix et Sainte-Victoire). La diversité des paysages du Pays d'Arles joue sur son attractivité.
- Un taux de chômage qui reste élevé (15%), un niveau de formation assez faible
- Un secteur industriel important (5% des entreprises, 12,5% des emplois), mais en crise
- L'agriculture procure des emplois locaux et permet aussi l'embauche de populations peu qualifiées (une grande intensité en main d'œuvre et production des filières fruits et légumes)
- L'industrie agro-alimentaire est plutôt dynamique (près de 500 emplois créés en 10 ans)

Une qualité naturelle de nombreux espaces agricoles

- Les surfaces en zonage Natura 2000 ou Znieff sont très importantes sur le territoire et souvent situées en zone agricole : Camargue, Crau, Alpilles...
- Une fonction spatiale des grandes cultures et zones en herbe

Une ressource en eau qui a permis une grande diversité de production :

- 54% de la SAU est irrigable
- ¾ de l'irrigation serait gravitaire (RGA) : faibles besoins en énergie, recharge des nappes mais forts besoins en main d'œuvre

- Des forages cependant dans le Comtat et la Crau (goutte-à-goutte, micro-aspersion sont des pratiques en augmentation)
- Augmentation de la demande en eau (y compris en vigne)
- L'entretien et la fonctionnalité du réseau dans un contexte économique agricole difficile deviennent de véritables enjeux.
- La baisse des surfaces cultivées en riz en Camargue impacte la salinité des sols

Un contexte foncier préoccupant

- Diminution de la SAU (hors parcours) due apparemment à deux phénomènes :
 - Urbanisation (7000 ha 1988-2006 & environ 1500 ha 2000-2010 d'espaces agro-naturels) : **11% de la SAU (toujours hors STH peu productive) de 2000** qui a disparu en 10 ans.
 - Fort phénomène de déprise agricole et friches (spéculation des propriétaires & déprise technique) : surface en friche estimée à 10% environ du territoire potentiellement agricole.
- Rotation dans les parcelles en friches : la friche n'est donc pas inéluctable
- Une urbanisation consommatrice d'espace
- Foncier agricole morcelé et parcelles de petite taille dans le Comtat et les Alpilles, et ponctuellement sur les autres géo-terroirs
- Réduction du potentiel de production agricole du territoire,
- Lois Grenelle 2 et de modernisation agricole imposent des objectifs de maîtrise de la consommation des terres agricoles.

Une population agricole qui diminue

- Pyramide des âges et dynamique d'installation agricole sur le Pays d'Arles inquiétantes
- Importante restructuration dans les 10-15 ans à venir : 1000 exploitants de plus de 50 ans sans succession connue exploitent 27 300 ha de SAU.
- La dynamique actuelle permettrait de renouveler au mieux 40% des exploitations (probablement moins).
- De plus, la dynamique économique actuelle peu porteuse dans les filières fruits et légumes, les plus pourvoyeuses d'emplois, risque d'avoir un impact très fort sur l'emploi agricole et les paysages.
- Pour autant : l'évolution du nombre d'exploitations dans les 10 dernières années fait plutôt état d'une activité agricole dynamique, avec un meilleur maintien des entreprises qu'aux autres échelles de comparaison.

Recensement agricole	Pays d'Arles	France	Dept13	Région paca
nombre total d'exploitations, 2010	2471	514694	4888	22103
nombre total d'exploitations, 2000	2654	698444	5797	29093
Nb EA évolution 2000-2010(%)	-6,8%	-26,3%	-15,7%	-24%

Sur le rythme actuel, les installations ne permettent qu'un renouvellement partiel des départs (39%), et le rythme de disparition des exploitations devrait fortement s'accélérer.

D'autant plus que la situation économique actuelle n'est pas porteuse d'une dynamique d'installation forte pour les grandes filières du territoire (fruits et légumes en 1^{ère} ligne). Autre facteur d'interrogation : le pays d'Arles représente 59% de la SAU du département, et seulement 36% des installations.